OXYGEND'S

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

ISSN 1622-3225

trimestriel n° 15 avril 2003

1 euro

Les décisions pour Soisy se prennent de plus en plus à Deuil-la-Barre

Société

1984 est le titre du célèbre roman de George Orwell. 2003 est la date choisie par nos délégués à la Cavam pour que cette fiction devienne une réalité. En effet, M. Strehaiano, qui préside la commission sur la sécurité, nous informe qu'un système de vidéosurveillance va être mis en place sur l'ensemble du territoire de notre communauté. A l'heure où les budgets pour l'éducation, le logement social ou encore les retraites sont en discussion, le projet sécuritaire, lui, fait l'unanimité tant au niveau national que local.

Quel est le but recherché? Nous savons tous très bien qu'un pareil système aura des failles. Les auteurs de délits, sachant localiser les caméras, iront commettre leurs méfaits là où ils ne seront pas surveillés. Il s'agit d'apaiser la colère des électeurs. Sans que ceux-ci ne sentent une atteinte à la liberté individuelle. Et pourtant...

Le problème de la sécurité est un problème sociétal. C'est à la société de le résoudre. Or, la vidéosurveillance n'est pas là pour ça. Elle accroîtra un sentiment de sécurité, mais ne changera pas ce pourquoi notre société devient chaque jour un peu plus violente.

Le budget de ce système est en discussion. Nous aimerions être consultés quant à l'utilisation de l'argent public. L'installation de ce système va faire l'objet d'appels d'offres avec tout ce que cela implique. Il s'agit une fois de plus d'une affaire de « gros sous ».

La carence de projets communs dans la Cavam crée ces situations. Nous le voyons bien à chaque réunion du conseil communautaire. Nos élus n'ont plus d'idées. Ils se réfèrent à la mouvance nationale. L'argent consacré aux caméras pourrait être mieux utilisé, en faveur de nos jeunes par exemple.

La société que décrivait Orwell était une société fasciste. Est-ce cela que nous voulons ? Pour ma part, je préférerais une société plus solidaire. Lorsque l'on voit le traitement qui nous est réservé par nos élus, on comprend mieux le vote du 21 avril.

VINCENT LALANNE

Economie

Une communauté d'agglomération à petite vitesse et à droite toute, entre les mains de l'UMP.

Quand on assiste aux réunions du conseil de communauté, qui sont publiques, on s'aperçoit très vite que cette entité, créée dans la précipitation pour toucher de grosses subventions de l'Etat pendant cinq ans, n'a pas de projets communautaires d'intérêt général.

Un exemple, la Cavam garantit un emprunt pour une association dont la vocation est d'aider financièrement les petites entreprises à s'implanter et à se développer sur l'une des 8 communes. Sur les 202 projets seules 2 communes sont concernées.

Autre exemple, la passation d'un marché pour prévenir et effacer les tags. Seules 6 communes seraient concernés en 2003, 2 ayant déjà un tel marché.

L'essentiel du budget de fonctionnement et d'investissement de la Cavam, soit 30 millions d'euros, sert à payer : le syndicat Emeraude pour le ramassage des ordures ménagères ; le Siereg pour les transports TVO ; des dotations de compensation aux communes ; plus quelques études, dont celle de la vidéosurveillance.

Le taux de la taxe professionnelle unique a été voté à 18,97 % comme l'année dernière, alors que dans aucune des 8 communes elle n'atteignait, et de loin, ce taux.

JEAN-LOUIS MAYER

Démocratie

Si la Cavam commence à prendre un certain nombre de décisions, elle ne fait rien pour que cela se sache. Jean-Claude Noyer, maire de Deuil-la-Barre et président de la Cavam, avait même poussé le cynisme à déclarer que les procèsverbaux des réunions étaient tenus à la disposition du public et que chacun pouvait en obtenir copie au prix de 0,18 euro la feuille...

Ce qui, concrètement, voulait en fait dire que les conseillers municipaux des communes concernées faisant partie de l'opposition devaient payer de leur poche pour obtenir des documents nécessaires à l'accomplissement de leur mandat!

Saisissant le ridicule et le danger de la situation, M. Strehaiano a annoncé le 28 mars que dorénavant il communiquerait à tous les groupes les ordres du jour et les procèsverbaux des réunions de la Cavam. Dont acte, mais après quinze mois d'atermoiements quand même.

Toutefois, il a opposé une fin de non-recevoir à la demande de communication des travaux des commissions, ce qui est très regrettable, car c'est à ce moment-là qu'on peut encore agir. Du fait de cette situation, il est plus que jamais nécessaire que tous les élus et les citoyens restent vigilants.

FRANÇOIS DELCOMBRE

Le commerce du centre-ville nouveau bouclier d'Auchan?

L A ÉTÉ FAIT beaucoup de battage autour du combat mené par M. Strehaiano contre l'implantation d'un Intermarché sur la commune d'Eaubonne, suite paraîtil à la réaction de nombreux artisans et commerçants de la ville.

Il est vrai que le commerce de proximité est fragilisé, et c'est pour le soutenir que le conseil municipal a voté à l'unanimité – donc y compris le signataire de ces lignes – le 19 décembre une motion qui paraissait aller dans ce sens.

Cache-cache. – Mais, à ce comptelà, les nouveaux commerces qui s'installent en bas des immeubles Kaufman à Saint-Gratien sont aussi une menace, en particulier pour les commerçants du quartier des Noëls. Pourquoi être muet sur ce sujet? Ne serait-ce pas parce que le vrai combat est ailleurs?

Car celui qui a le plus à craindre de l'installation d'un nouveau supermarché c'est bien le groupe Mulliez, propriétaire d'Attac et d'Auchan beaucoup plus proches et offrant les mêmes prestations. Pour eux, c'est certain : il va y avoir une baisse du chiffre d'affaires!

Il n'est pas choquant qu'un maire défende l'activité dans sa ville, comme M. Strehaiano l'a fait il y a quelques années en acceptant l'agrandissement d'Auchan qui, lui, était autrement plus dangereux pour les commerçants du centreville! Alors, pourquoi ne pas annoncer franchement la couleur, plutôt que de surfer sur les inquiétudes de nos commerçants?

FRANÇOIS DELCOMBRE

ATMOSPHÈRE

Pollution automobile et imposture médiatique

PRÈS PRESQUE DEUX ANS de silence, l'association Soisy Demain fait reparaître sa feuille d'information, Soisy Demain Infos. Mais ce qui au départ pouvait paraître une bonne nouvelle tourne vite à la consternation.

En effet, réagir maintenant à propos de l'aménagement de l'avenue Kellermann, alors que le passage à 2 fois 1 voie résulte d'un vote unanime du conseil municipal le 12 juillet 2001 (cf. *Oxygène* n° 7), cela paraît à tout le moins *décalé*. Quel dommage que, à Soisy, l'UDF ne trouve pas d'autre sujet pour s'attaquer à l'UMP!

Même si le maire a préféré ensuite, hélas, privilégier le stationnement des voitures plutôt que la création d'une piste cyclable, aller chercher aux plus mauvaises sources (Pierre Kohler et son *Imposture verte*) des arguments pour souhaiter la création d'une voie de nature autoroutière (2 fois 2 voies) au coeur de la ville est hallucinant.

Les études d'Airparif montrent

par exemple que, grâce aux progrès techniques des constructeurs, la place Victor-Basch, à Paris 14^e, a vu son taux de monoxyde de carbone diminuer sensiblement ces dernières années, mais que celui de l'avenue des Champs-Elysées reste stable. Pourquoi ? parce que le trafic n'a pu augmenter place Victor-Basch (car en congestion permanente), alors que les Champs-Elysées connaissaient un accroissement constant du trafic automobile.

Penser globalement. – C'est bien cette spirale infernale qu'il s'agit de briser. Cela suppose évidemment d'avoir une vision globale des choses à la fois dans le temps et dans l'espace. Il ne s'agit donc aucunement de « gêner » la circulation automobile comme veut le faire croire M. Ananian : il s'agit simplement de créer des conditions de déplacement qui ne soient pas suicidaires et qui soient encore utilisables par nos enfants!

JEAN THOMAS

radio-trottoir

LES PARENTS DE L'ÉCOLE DES SOURCES continuent leur porte-à-porte dans le nouveau quartier du Clos-Giffier pour trouver les enfants qui empêcheront que leur école soit fermée. A ce jour ils en ont recensé 9 et s'estiment donc pas loin du but, même si quelques nouveaux arrivants sont encore nécessaires.

DE NOMBREUX CITOYENS **AVAIENT ENVOYÉ** à François Scellier, député, une pétition initiée par le réseau Sortir du nucléaire et faisant part de leur inquiétude concernant le programme de réacteur nucléaire de nouvelle génération EPR. Celui-ci répond par lettre, ce qui est fort bien, mais il ne ne peut que faire part de ses bonnes intentions en la matière et déclarer que la future loi d'orientation énergétique sera précédée d'un large débat national. Propos peu rassurants, quand on sait que les associations viennent de quitter le comité consultatif pour protester de la façon dont cela se passait...

poëme

Merci d'être venue, Ma petite inconnue Toi que j'ai rencontrée Aujourd'hui dans la rue. Petite femme frêle Que je ne connais pas, Merci d'être passée Près de moi dans la rue. Merci pour ton visage Pour ton sourire calme. Merci pour des cheveux, Pour ta bouche et tes yeux. Merci d'être passée, Toi qu'un autre possède, Merci d'être passée Près de moi dans la rue. Merci pour tout ton corps Qui n'était pas pour moi, Merci pour ton sourire Qui ne me voyait pas. Merci pour ton sourire Souriant pour un autre. Dis que tu me pardonnes Si je l'ai pris pour moi.

A. D.

La jacquerie des élus val-d'oisiens

ORS DE LA COMMISSION consultative de l'environnement qui s'est tenue le 27 janvier à Roissy, on a assisté à une manœuvre préméditée des élus des villes concernées par le futur plan d'exposition au bruit et plus particulièrement ceux du Val-d'Oise, à l'origine d'une motion contre le PEB.

Cette motion était la même que celle voté précédemment par le conseil général. Nelly Ollin, sénateur-maire de Garges-lès-Gonesse, mit en avant les contraintes en matière d'urbanisme que causerait le PEB, ce qui à son sens paupériserait sa ville. Même son de cloche ensuite pour Jean-Pierre Blazy et

pour les élus de Sarcelles. Puis vinrent les élus des petites communes rurales situées en zone D, qui mirent en avant que les contraintes d'urbanisme feraient mourir des villages entier. La palme revint aux associations dites de « défense contre les nuisances aériennes » qui ont pour président des maires de communes du Val-d'Oise (Yanick Paternotte, Jean-Pierre Enjalbert).

Bref la toile était tissée : le préfet de région fut pris en étau par certaines associations et les élus qui avait présenté la motion. Même s'il écouta ensuite des associations comme les Amis de la Terre, Vald'Oise Environnement, Ile-de-France Environnement et le Mouvement national des écologistes qui dénoncèrent les seuils de bruit trop hauts fixés pour les zones B et C, il ne put y avoir de réelle discussion sur le point de l'ordre du jour le plus important, la fixation des seuils de bruit pour les zones B et de la limite extérieure de la zone C à 62 dbA.

Vote sous la contrainte. – Le préfet de région ne put que constater qu'il ne pourrait même pas faire voter les points mis à l'ordre du jour et, sous la contrainte, accepta de faire voter cette motion alors que certaines associations n'étaient même pas au courant puisque cela ne figurait pas à l'ordre du jour, comme le souligna Jean-François Patingre pour les Amis de la Terre.

Face à ce putsch, trois associations ne prirent pas part au vote. Pari gagné pour les élus, qui ne voulaient pas de débat pour que le seuil de 62 dbA soit conservé, ce qui leur évite d'être gênés dans leurs projets d'aménagement et de constructions même dans les zones bruyantes!

Malgré ce double langage, tout n'est pas joué pour autant, l'Acnusa ayant bien mis en avant que le seuil de 58 dbA devait être retenu pour ces zones. Rendez-vous pour l'enquête publique du PEB mi-2004.

ABDEL BOURAKBA

Ces deux motions ont été présentées au conseil municipal de Soisy le 31 janvier. A votre avis : a) Quelle est celle qui est la plus efficace pour protéger les Vald'Oisiens des nuisances aériennes ?

b) Quelle est celle qui a été votée par le conseil municipal ?

(Réponse en page 4)

1. « LE CONSEIL MUNICIPAL [...]

RAPPELLE que les perspectives de croissance du transport aérien comme le niveau actuellement insupportable des nuisances de toutes sortes sublies par les populations riveraines de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle rendent impérative la réalisation d'une nouvelle plate-forme,

DEMANDE à l'Etat :

- de réaffirmer la décision de construction d'un troisième aéroport dans le grand bassin parisien,
- de prendre des engagements fermes et précis sur la maîtrise de la gêne sonore générée par l'activité aéroportuaire, de sorte que l'évolution des conditions du trafic aérien de Roissy permette une réduction progressive des volumes sonores exprimés et mesurés par l'application de l'indice Lden; cette réduction devant s'appliquer prioritairement aux bruits nocturnes,

DEMANDE à l'Etat d'indiquer de façon précise et concrète comment cette réduction sera obtenue,

DEMANDE que soient définies, en concertation avec les élus et les riverains, les modalités de mesure de l'exposition réelle au bruit, permettant de contrôler effectivement et de façon indépendante le respect des engagements qui seront pris,

REJETTE en conséquence le projet actuel du plan d'exposition au bruit. »

2. « LE CONSEIL MUNICIPAL [...]

RAPPELLE que le développement durable, suivant les préoccupations exprimées par le président de la République, est absolument incompatible avec la croissance du transport aérien telle que la définissent ses acteurs, qu'il est donc vital de prendre des mesures pour réduire cette croissance et non pas de créer de nouvelles infrastructures permettant cette croissance,

RAPPELLE que la construction d'un troisième aéroport dans le grand bassin parisien ne permettrait aucunement la réduction des nuisances subies par les riverains de Roissy, et qu'il ne serait pas convenable de faire croire de telles choses aux Val-d'Oisiens.

RAPPELLE que la défense de la valeur immobilière des biens situés dans le périmètre du PEB ne saurait être un objectif supérieur à celui de la défense de la santé des habitants vivant dans le même périmètre,

EN CONSEQUENCE, DEMANDE à l'Etat

- de confirmer la décision d'abandon de construction d'un troisième aéroport dans le grand bassin parisien,
- d'interdire immédiatement tous les vols nocturnes et de plafonner le nombre de mouvements par année,
- de prendre des mesures pour faire payer le transport aérien à son juste prix (TVA sur les billets et TIPP sur le kérosène),
- de répartir le trafic de Roissy vers
 Vatry et les aéroports de province,
- de développer les modes de transport alternatifs et notamment le ferroutage et le TGV,
- de continuer la procédure de concertation du plan d'exposition au bruit avec toutes les parties concernées, de façon à permettre l'établissement des seuils les plus bas.

SORTIE DE BIP

Une nouvelle station qui ne rend pas service

OMME CHACUN peut le voir, une nouvelle station-service, qui sera attribuée à BP, est en train de se construire avenue Kellermann en périphérie du nouveau giratoire de la RN170 et de la RD109.

Les différentes requêtes présentées par les associations pour éviter cette réalisation, tant au conseil général qu'à la mairie de Soisy, sont restées lettre morte. Nous constatons, une fois de plus, que nous sommes soumis à des intérêts économiques, sans prendre en compte l'intérêt général.

L'unique passage piétons et la

piste cyclable prévus par le conseil général reliant la station SNCF du Champ-de-Courses vers Saint-Gratien (flux constant de jeunes pour se rendre au lycée d'Enghien) seront coupés en permanence par les voitures voulant accéder à la station-service.

Que représente le poids du cycliste ou du piéton en face de l'automobiliste ? Où s'arrêtera l'irresponsabilité de nos politiques ?*

BERNARD FRALEU

* Une autre association a signalé le caractère délicat de l'installation de cuves à pétrole dans ce sous-sol où passent des ruisselets alimentant le lac d'Enghien.

GARE SNCF

Beaucoup de travaux pour peu de changement

LA FIN DE L'ANNÉE 1999, suite à de nombreuses critiques concernant une certaine dégradation des services banlieue, la SNCF, sous l'impulsion de Denys Dartigues, a décidé le lancement d'un vaste plan d'amélioration de l'offre, connu sous le nom de « Transilien ».

Dans ce cadre, il a été décidé d'intensifier la rénovation des gares, celle d'Enghien, réalisée en 1997, étant considérée comme un modèle à suivre. Après bien d'autres, l'ancienne halte du Champ-de-Courses d'Enghien-Soisy a fait l'objet de cette labellisation après six mois de travaux.

Mieux cerner les besoins. – Hélas il faut bien avouer que, après l'inauguration du 6 février, le bilan est maigre : renforcement de l'éclairage, garnissage métallique du guichet mais sans création d'un véritable bâtiment voyageurs, sièges individuels en métal pour remplacer le

béton, carrelage blanc dans les accès plus coup de peinture général.

Et c'est tout : pas de garage à vélos, pas d'abris de quais vestibulés, pas d'escaliers mécaniques, pas d'affichage en temps réel des prochains trains sans oublier des détails comme l'automate pour les titres de transport ne rendant pas la monnaie, les tourniquets toujours impraticables avec une bicyclette ou un landau, l'enroulement du rideau métallique au-dessus de ces tripodes très bas, ce qui gêne les usagers transportant des colis encombrants, ou l'éloignement des arrêts de bus du réseau Valmy.

Devant cet état de fait il semble absolument nécessaire de consulter les usagers et les associations avant tout chantier afin de mieux cerner les besoins et d'éviter que l'opération Transilien, qui montre un intérêt certain de la SNCF pour l'Ile-de-France, ne soit perçue que comme une simple opération d'image...

ARNAUD ESTRADE

Vie du conseil

DANS LE DERNIER NUMÉRO

de Soisy Magazine, le groupe majoritaire fait toute une démonstration sur sa volonté de démocratie, déclarant que ses propositions étaient tellement bonnes qu'elles avaient été votées à l'unanimité moins une voix. En réalité, lors du vote du 31 janvier, il y a eu non pas 1 mais 4 votes contre. Et, si l'on raisonne en termes de groupes, il y a eu deux groupes qui ont voté pour (UMP et PS), et trois groupes qui ont voté contre (Verts, MNR et UDF). C'est là une conception bien particulière de l'unanimité!

LA VILLE DE SOISY EST MAINTENANT MARRAINE D'UN BATEAU MILITAIRE

basé à Brest, l'Aldebarran. Ces parrainages doivent résulter d'un vote unanime du conseil municipal et s'exercer principalement à travers une classe de la ville, un CM1 de Descartes I ayant été choisi. Fortement sceptiques sur la valeur pédagogique d'une telle action mais ne désirant pas s'octroyer un droit de veto, les Verts ont quitté la salle avant le déroulement du vote.

LES TAUX D'IMPOSITION
ONT ÉTÉ FIXÉS à 13,18 % pour la taxe d'habitation et à 13,61 % pour le foncier bâti lors du conseil du 28 mars. Toutefois, vu les allers et retours de transfert de compétences avec la Cavam, celui qui voudra essayer de calculer la hausse par rapport à l'année dernière s'expose à bien des migraines...

réponse de la page 3

La première motion, présentée par M. Strehaiano, a été votée à une large majorité. La seconde, présentée par les Verts, a été repoussée. Quant à savoir quelle est la plus efficace pour lutter contre les nuisances aériennes, nous laissons chacun juge...

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225 Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal avril 2003 ; directeur de publication François Delcombre **Abonnements** : 1 an 5 € ; 1 an soutien 12 €. **Adhésions** : Membre actif 15 € ; membre bienfaiteur 30 € Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr